



Dossier d'inscription SBFLDN

SAISON 2024/2025

*Dossier d'inscription COMPLET à donner au plus tard au 2^{ème} entraînement.
Dans le cas contraire, l'accès à la salle pourra vous être refusé.*

Documents nécessaires à la constitution du dossier :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la **savate et des disciplines associées**, incluant la saison 2024/2025, et précisant l'autorisation pour la compétition pour les participants concernés
- Pour le **kickboxing** : certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du kickboxing et des disciplines associées pour la saison 2024/2025, avec autorisation pour la compétition pour les participants concernés
- Une photo d'identité
- Ce formulaire rempli, daté et signé
- Le règlement de la licence et de la cotisation
(payable par internet sur le site : <http://savatelaneuveville.fr/>, en chèque à l'ordre de SBFLDN, espèces, coupon sport, tickets CAF)

Paiement en **1 fois / 2 fois / 3 fois** (entourez votre choix)

IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL D'UN MINEUR	
Nom :	Prénom :
Adresse si différente du pratiquant :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	@



IDENTITE DU PRATIQUANT	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Licencié au club la saison précédente (entourez la réponse) : OUI NON	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Profession ;
Adresse mail : @	
Personne à contacter si besoin  :	
Information médicale importante :	
Discipline(s) pratiqué(es) (à entourer) :	
BOXE FRANCAISE SAVATE FORME KICK BOXING SAVATE DEFENSE EJP	
Grade le plus fort obtenu :	

TARIFS 2024/2025

TARIFS	ADULTES	ENFANTS / ADOS
	(Nés en 2006 et avant)	(à partir de 6 ans révolus.) (Nés après 2006)
Licence Boxe Française	35 €	25 €
Licence Kick Boxing	35 €	X
Cotisation	115 €	80 €



Total	150 € si je choisis uniquement la pratique de la Savate Boxe Française ou du Kick Boxing (35+115)	105€
	ou 185€ si je choisis la pratique des deux disciplines (35+35+115)	

Tarifs famille :

Le club propose une réduction de 10 € sur le montant total pour l'inscription de deux membres d'une même famille.

Pour trois membres d'une même famille inscrits, la réduction est de 15 € sur la somme globale.

Exemple :

Si je suis un adulte souhaitant m'inscrire en Savate Boxe Française avec mes deux enfants nés en 2006 et 2008, le calcul sera le suivant : (cotisation + licence adulte : 150 €) + (cotisation + licence enfant : 105 €) * 2 = 210 €. 210 € + 150 € = 360 €.

Avec une réduction de 15 € pour l'inscription de trois membres de la même famille, le montant à payer sera de 345 € (360 € - 15 €).

Remarques :

Pour le Pass Loisirs CAF d'une valeur de 50 €, nous ne remboursons pas la différence.



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

Je soussigné,

Ou pour les mineurs :

Je soussigné : (nom/prénom)déclare être le parent ou le représentant légal du mineur (nom/prénom) : , et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation.

Autorise l'association « SAVATE BOXE FRANCAISE DE LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY » à me photographier et me filmer dans le cadre des différents évènements que l'association organise.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour toute la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du club de Savate Boxe Française de Laneuville-Devant-Nancy qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

A, le

Signature :



Certificat de Décharge de Responsabilité pour les mineurs

Je soussigné, parent de l'enfant, m'engage à venir récupérer mon enfant à chaque fin de séance à l'heure EXACTE ET PRECISE.

Je décharge le club de savate boxe française de Laneuveville devant Nancy (SBFLDN) de toutes responsabilités en cas de retard de ma part.

Le club ne pourra être tenu responsable en cas de problèmes en dehors des heures de cours.

J'accepte que mon enfant puisse rester sans surveillance en dehors des heures de cours.

CHAUCHET Guillaume, Président

"Lu et approuvé", date et signature

PS: Tous les encadrants et les dirigeants du club ne sont que des bénévoles.



Règlement Intérieur

Tout membre du SBFLDN prenant une licence s'engage à respecter le règlement intérieur suivant :

La qualité d'adhérent n'est acquise qu'après paiement intégrale de la cotisation. En cas de non-paiement pour quelque motif que ce soit, l'adhésion sera résiliée de plein droit, sans mise en demeure préalable. Le montant des cotisations est fixé par le comité directeur du SBFLDN pour la saison.

Le comité directeur du SBFLDN se réserve la faculté de modifier les jours et heures d'ouverture. Ceux-ci feront l'objet d'un affichage à la Salle de boxe et d'une communication au préalable.

Le comité directeur du SBFLDN se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'adhésion des futurs membres.

Le certificat médical de non contre-indication de la pratique et de la boxe délivré par un médecin du choix de l'adhérent est obligatoire.

Les gants, les casques, les tapis, cordes, sont mis à votre disposition par le club, merci d'en prendre soin et de les nettoyer après usage (protocole sanitaire).

Les adhérents devront respecter les horaires des séances. Chaque séance d'entraînement se fera sous l'autorité de l'entraîneur ou de ses adjoints mandatés.

Il est demandé aux adhérents : de respecter la propreté de la salle, des sanitaires et vestiaires ainsi que l'ensemble du matériel utilisé ; de ranger le matériel correctement à la fin de la séance.

Pourra être radié du SBFLDN tout membre ayant causé un préjudice moral et/ou matériel portant atteinte au bon fonctionnement du club, ou ayant par son image négative porté atteinte au club, sans mise en demeure au préalable.

Le SBFLDN ne saurait voir engager sa responsabilité en cas de manquement au règlement ainsi qu'en cas de perte ou de vol d'effets personnels appartenant à l'adhérent.

Les visiteurs ne sont admis dans la salle que s'ils ne troublent pas le bon déroulement des séances. Le club ne pourra être tenu responsable des blessures ou dégâts causés à autrui.

"La boxe est un sport individuel, mais jamais personne n'a voulu par sa pratique développer l'individualisme"

"La persévérance est le premier pas vers la victoire "

Lu et approuvé + Signature